Groupe de travail Eau et Assainissement

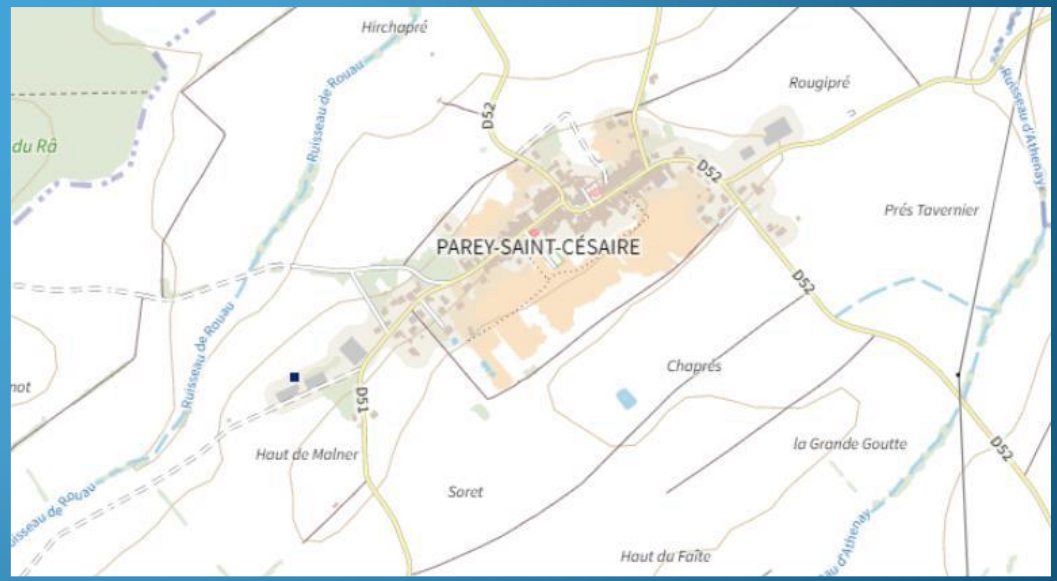
Le 08 avril à 18h30
Grande salle du LEMM

Ordre du jour :

-Point avancement step Thelod Paray
-Point traitement crise bactério de décembre 2023
-Point sécurisation entrée mine de Val Fleurion
-Point travaux Ruelle Gouttes Chaligny, Rue de Nancy à Maron.
-Point vie du service , relève compteurs et facturation
-Point compétence incendie
-Dégrèvements
-Divers

PROJET DE CREATION D'UNE STATION D'EPURATION POUR LES COMMUNES DE THELOD ET PAREY SAINT CEZAIRE





Objectifs de l'opération

Les effluents des communes de Thélod et Parey Saint Césaire sont rejetés au milieu naturel sans traitement préalable

En raison de leur proximité géographique, la CCMM a choisi d'étudier la possibilité de construire un système de traitement des eaux usées commun aux 2 villages

En plus de la construction d'un ouvrage de traitement des eaux usées adapté, les objectifs à atteindre sont :

1. Améliorer de la collecte des eaux usées
2. Eliminer des Eaux Claires Parasites (sources)
3. Réunifier des points de rejet des réseaux existants
4. Transférer des eaux usées vers le futur site de traitement

Point d'avancement

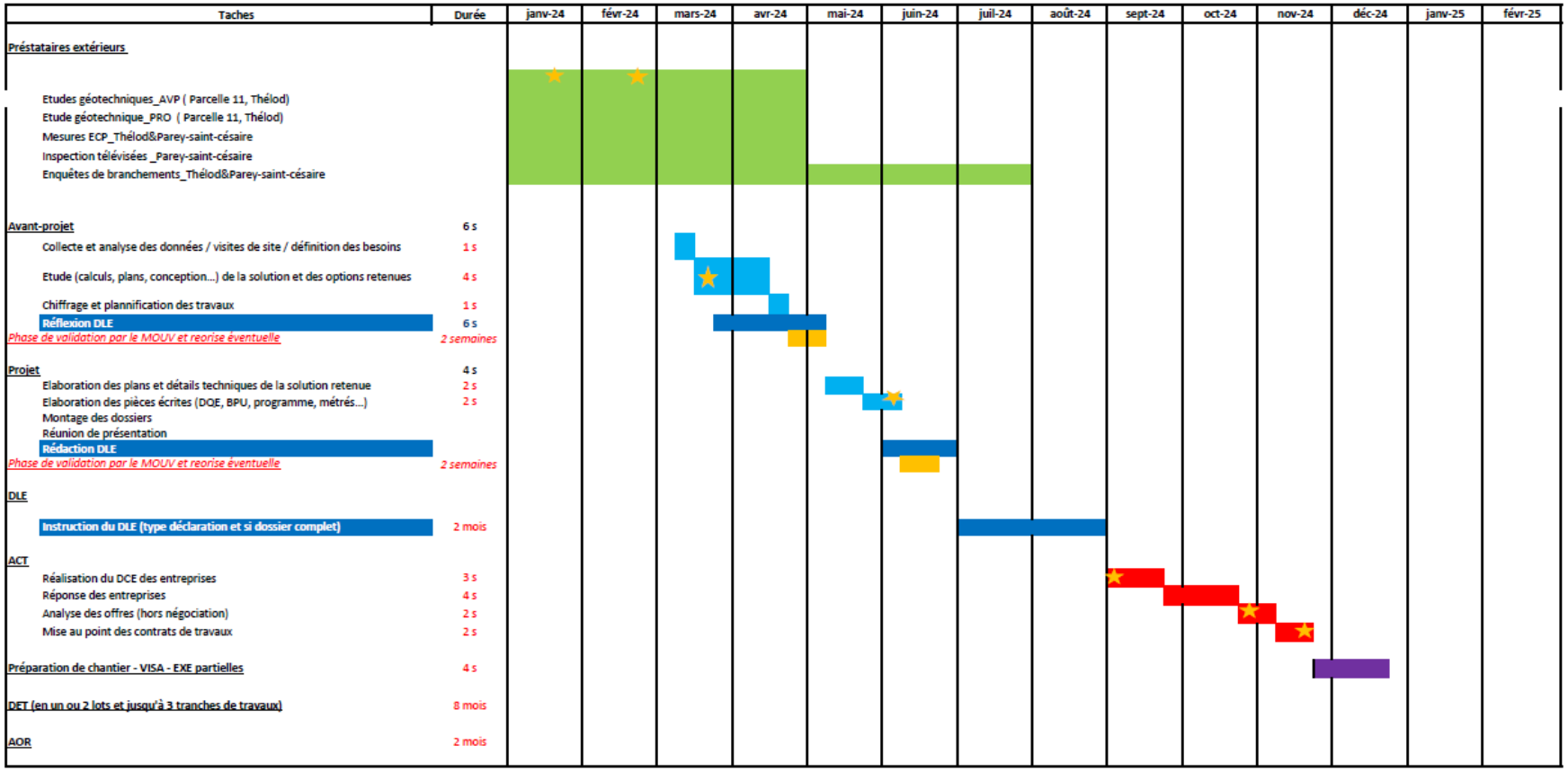
- Les études d'élaboration de l'Avant Projet sont en cours :

Prestations demandées	Prestataire extérieur	Faite pour Thélod	Faite pour Parey-Saint-Césaire	En cours
Levés topographiques	GEODATIS		X	Pour Thélod
Mesures nocturnes des Eaux Clairs Parasites (ECP)	BEPG	X	X	
Inspection télévisées	INERA	X		Pour Parey-Saint-Césaire **(prévu 19/03)**
Enquêtes de branchements	Génie de l'Eau			Pour les deux communes **(prévu Juin et juillet)**
Etude zone humide	BEPG	X	X	
Etude géotechnique	Cirse Environnement		X	Pour Thélod

- Le montant des travaux est estimé entre 1,3 M € HT et 2,6 M € HT
- Une subvention de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse est attendue

Planning prévisionnel

- Le maitre d'œuvre de l'opération est mp2i conseil



Taches	Durée
Préstataires extérieurs	
Etudes géotechniques_AVP (Parcelle 11, Thélod)	
Etude géotechnique_PRO (Parcelle 11, Thélod)	
Mesures ECP_Thélod&Parey-saint-césaire	
Inspection télévisées _Parey-saint-césaire	
Enquêtes de branchements_Thélod&Parey-saint-césaire	
Avant-projet	6 s
Collecte et analyse des données / visites de site / définition des besoins	1 s
Etude (calculs, plans, conception…) de la solution et des options retenues	4 s
Chiffrage et plannification des travaux	1 s
Réflexion DLE	6 s
Phase de validation par le MOUV et reorise éventuelle	*2 semaines*
Projet	4 s
Elaboration des plans et détails techniques de la solution retenue	2 s
Elaboration des pièces écrites (DQE, BPU, programme, métrés…)	2 s
Montage des dossiers	
Réunion de présentation	
Rédaction DLE	
Phase de validation par le MOUV et reorise éventuelle	*2 semaines*
DLE	
Instruction du DLE (type déclaration et si dossier complet)	2 mois
ACT	
Réalisation du DCE des entreprises	3 s
Réponse des entreprises	4 s
Analyse des offres (hors négociation)	2 s
Mise au point des contrats de travaux	2 s
Préparation de chantier - VISA - EXE partielles	4 s
DET (en un ou 2 lots et jusqu'à 3 tranches de travaux)	8 mois
AOR	2 mois

janv-24 | févr-24 | mars-24 | avr-24 | mai-24 | juin-24 | juil-24 | août-24 | sept-24 | oct-24 | nov-24 | déc-24 | janv-25 | févr-25

* Le planning des étude sera adapté à l'avancement des études et dépendra des temps de validation effectifs et des retours des prestataires extérieurs.
** Les dates de réunion seront définies à l'avance mais en temps opportun, suivant la méthodologie présentée dans le mémoire technique et en fonction des disponibilités de chacun.

- Le rapport d'Avant Projet est attendu pour : fin avril 2024
- Les travaux pourraient démarrer à la fin de l'année

Point traitement suite de la crise bactério décembre 2023

- Bonsoir M. Averlant

- Nous avons pu avoir un premier retour de la direction générale de la santé, sollicitée sur le sujet.
- Elle considère notamment que ce type de traitement doit faire l'objet de précautions lors de leur installation et leur utilisation : maintien d'une arrivée d'eau froide non traitée pour les usages alimentaires et maintenance/entretien adaptés.
- Au vu de la brochure commerciale envoyée par Batigère, on en est donc loin même si des confirmations restent à faire. Je dois faire un courriel à Batigère en ce sens.

- Au vu des recommandations de la DGS, nous en avons conclu que ce type de traitement, même sans modification physicochimique de l'eau, est de nature à considérer le prélèvement au 1 rue du Haldat à Chavigny comme représentatif du seul point de surveillance mesuré, sans pouvoir le généraliser au réseau public d'eau potable.
- Conséquences :
- - **Cette contamination bactériologique est déclassée dans notre base de données et ne sera pas comptabilisée dans la analyses sur cette unité de distribution**
- - **Le classement de la FFE sera en A. Un commentaire sera néanmoins apporté pour l'expliquer, eu égard à la restriction prise et sur laquelle on ne peut pas revenir.**

- Néanmoins, nous allons poursuivre les investigations avec Batigère comme nous nous y sommes engagés.

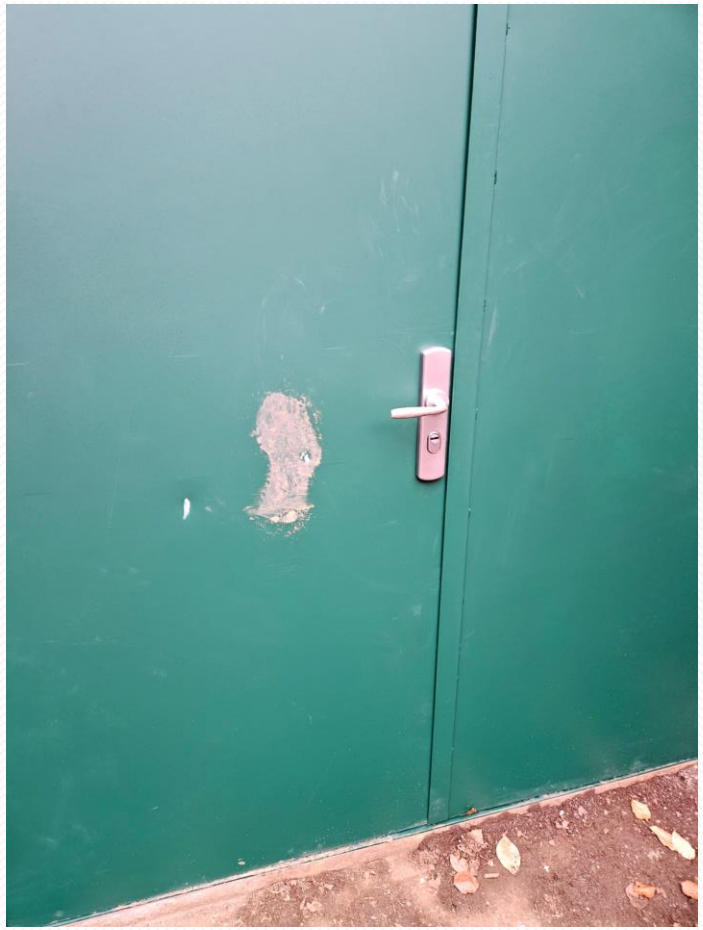
- Bien à vous

- Karine THEAUDIN
- Chef de pôle VSSE
- Délégation Territoriale Meurthe-et-Moselle
- Pôle veille et sécurité sanitaires et environnementales
- Tél : 03.57.29.02.38 / 06.26.61.52.69
- grand-est.ars.sante.fr

Point sécurisation entrée mine de Val Fleurion







Suites au rendez vous avec la Gendarmerie

- Création d'un couloir protégé entre portillon et accès
- Espace entre les grilles comblé par du barbelé type militaire concertina
- Ajout d'un rideau métallique devant la porte
- Création d'une triple porte à l'intérieur de la galerie de mine
- Pose d'un piège photographique

- Coûts des travaux supplémentaires : **10k€**

- **Toutes ces actions sont vues et validées par la Gendarmerie**

Point travaux :
ruelle Gouttes à Chaligny, rue de Nancy à Maron

Chantier non prévu :
La CCMM a passé une commande auprès de la société Pariset pour la réalisation d'un collecteur eaux usées et la reprise de 5 branchements plomb AEP. Collecteur EU de 100ml posé+ reprise 5 branchements EU
La CCMM a passé une commande pour le remplacement de la conduite AEP suite à la découverte de multiple problématiques vendredi 12-01-2024. conduite PEHD dn63 100ml +5 branchements
L'ancien collecteur fuyard reçoit les eaux de ruissellement et l'ensemble est remblayé avec du matériau filtrant
Un ordre de service de suspension a donc été communiqué pour le marché de travaux de la commune pour une reprise au 22-01-2024.
Les travaux CCMM débuteront sur le site le 10-01-2024

Coût des travaux 30000€HT.
La commune et la CCMM se prive d'éventuelles subventions

Les travaux rue de nancy à Maron sont en cours avec des difficultés de réalisation car de nombreuses découvertes et surprises, faute d'anticipation et d investigations suffisantes

Point vie du service, relève compteurs et facturation

Relève de compteurs sur les communes:
de Neuves Maisons, Pont Saint Vincent, Bainville sur Madon, Frolois, Méréville, Sexey aux Forges et Maron

Relève effectuée en 1 mois par 4 personnes

Difficultés au service facturation, depuis janvier 1 personne au lieu de trois
Audit externe du fonctionnement du service

Actuellement, 1 personne + 1 personne en renfort (CDD)

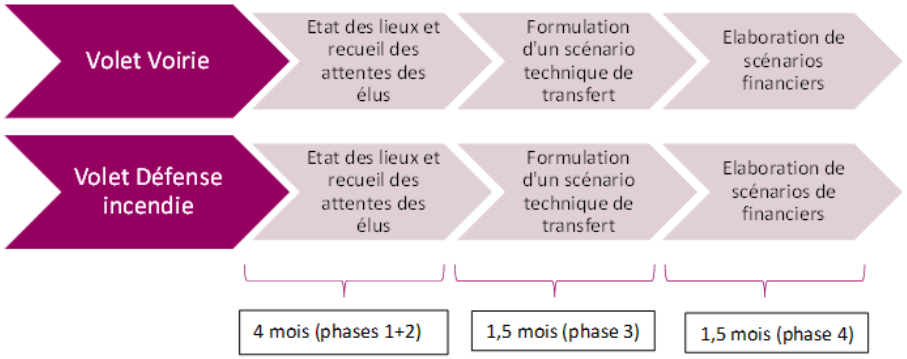
Point compétence incendie

- La CC Moselle et Madon a confié au groupement CALIA Conseil et IMMERGIS la réalisation d'une étude de transfert des compétences Voirie et Défense incendie.

Méthodologie

1. Déroulement de la mission

- Les volets Voirie et Défense incendie seront menés de front. De façon synthétique, la mission se déroulera comme suit :



-
- Nous estimons qu'avec un démarrage début avril 2024, la mission devrait s'achever début 2025.
- Nous détaillons ci-après la teneur de chaque phase qui sera appliqué aux deux volets.

Non-conformité Viterne : chlorothalonil R471811
le 12/3/24 transmis au service le 2/4/24, traité le 2/4/24 à 18h15

- De : ARS-GRANDEST-DT54-VSSE <ARS-GRANDEST-DT54-VSSE@ars.sante.fr>
- Envoyé : mardi 2 avril 2024 12:07
- À : Services Techniques <services.techniques@cc-mosellemadon.fr>
- Cc : Mathieu AVERLANT <maverlant@cc-mosellemadon.fr>; Stéphanie Rivat <srivat@cc-mosellemadon.fr>
- Objet : Non-conformité AEP - UGE 329-C.C. DE MOSELLE ET MADON-PSV 3486 Traitement de VITERNE

- Bonjour,

- Les résultats du prélèvement réalisé le 12/03/2024 par le laboratoire d'analyse sur la station de traitement de Viterne viennent de nous parvenir.

- Ceux-ci mettent en évidence un dépassement de la limite de qualité pour le métabolite de pesticide Chlorothalonil R 471811 (0,528 µg/L pour une limite de qualité fixée à 0,10 µg/L).
- Un prélèvement de recontrôle a été programmé début de semaine 15 afin de confirmer la présence de ce métabolite de pesticide.

- Dans l'attente, nous vous invitons à identifier si possible l'origine de cette non-conformité et à envisager des mesures correctives si sa persistance venait à être caractérisée.
- A titre informatif, je vous invite notamment à consulter notre page internet suivante https://www.grand-est.ars.sante.fr/campagnes-de-surveillance-de-polluants-specifiques à la rubrique « Pesticides et métabolites de pesticides dans l'eau potable ».

- Nous vous remercions par avance d'accuser réception de ce message et de bien vouloir nous informer des résultats de vos investigations.
- Nous restons disponibles pour tous compléments d'informations.

- Cordialement

- Rémi SAUVAGEOT
- Eaux et Milieux extérieurs
- Délégation Territoriale Meurthe-et-Moselle

sNon-conformité Viterne : chlorothalonil R471811 le 12/3/24 transmis au ervice le 2/4/24

- Des résidus d'un fongicide interdit depuis mai 2020 en France, le chlorothalonil, sont présents dans les eaux contrôlées sous l'égide de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses). C'est ce qui ressort des conclusions d'un rapport de l'Anses publié le 6 avril 2023.

- Le laboratoire d'hydrologie de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) enquête régulièrement sur l'eau destinée à la consommation humaine (EDCH), dans le but d'en améliorer la qualité.

- Il s'agit d'évaluer les risques liés à la consommation d'eau du robinet par des polluants émergents. Pour cela, 157 pesticides, 54 résidus d'explosifs et un solvant, le 1-4 dioxane, sont recherchés.

- S'appuyant sur 136 000 résultats d'analyse portant sur des points de captage qui représentent 20% de l'eau distribuée en France, son récent rapport souligne la présence de sept molécules dépassant la limite de qualité de l'eau (0,1 µg/litre).

- Le chlorothalonil R471811 très souvent retrouvé dans l'eau destinée à la consommation
- Parmi ces molécules, le chlorothalonil R471811, métabolite issu de la dégradation dans l'environnement du chlorothalonil, est le composé le plus souvent retrouvé.

- Le R471811, qui n'était jusqu'ici pas recherché, se retrouve dans plus d'un prélèvement sur deux ; un tiers des échantillons dépassent la limite de 0,1 µg/litre. Il paraît donc omniprésent dans les eaux de surface comme souterraines, ce qui témoigne de la persistance dans l'environnement des produits de la dégradation d'une substance active, en l'occurrence le chlorothalonil, un fongicide pourtant interdit en France depuis 2020.

Non-conformité Viterne : chlorothalonil R471811

Face à l'étendue des pollutions, quelle est la situation et quelles actions entreprendre ?

- Cette pollution au R471811 concerne également certaines eaux en bouteille. Des décennies d'utilisation du fongicide en cause ne plaident pas pour une amélioration soudaine de la situation.

- S'il est impossible, pour l'heure, de déterminer quel pourcentage de la population est touché, le R471811 n'étant pas encore intégré aux plans de surveillance de toutes les agences régionales de santé (ARS), il est possible qu'il corresponde au taux de présence observé dans les eaux testées, soit 50%.

- La réglementation n'impose pas de restrictions des usages de l'eau (consommation, cuisson…) lorsque les teneurs de polluants observées dépassent les seuils de qualité. Néanmoins, ce dépassement ne peut excéder trois ans, renouvelables une fois, au terme desquels les fournisseurs ont obligation de faire revenir l'eau dans la zone de conformité.

- Les concentrations de pesticides dans l'eau traitée ne sont pas homogènes sur l'ensemble du territoire : c'est dans les Hauts-de-France et en Bourgogne-Franche-Comté qu'elles sont les plus élevées.

- ***Les technologies requises pour éliminer le métabolite, très énergivores, sont extrêmement coûteuses. Les plus petites installations ne pourront pas faire l'objet d'investissements aussi élevés à consacrer aux installations nécessaires (nanofiltration, osmose inverse…).***
- ***Il est très probable que le coût des travaux requis se répercute sur le prix de l'eau et touche dès lors le consommateur.***

Les propositions de dégrèvement

Dossiers à traiter

Demandes clients en MARS 2024

→ Service de l'eau : 25 (hors fichier OMEGA)

→ Service assainissement 17 demandes
(enquêtes de branchement et établissement de certificats lors des ventes)

Travaux en mars

Travaux marquants: Flavigny sur Moselle raccordement du lotissement du Prieuré
Chaligny réservoir de clairieux renouvellement complet de l'hydraulique de la chambre de vannes
Renouvellement de branchements plomb 6 dont 2 avec fuite
Création de branchement AEP /Assainissement 4
Détartrage chimique 6
Détartrage avec terrassement 3

Questions diverses

Suite à discussions, échanges et retour d'expérience avec les chantiers communaux non prévus ou pas suffisamment pris en compte en amont, les élus ont retenus que les communes se devaient de prévenir des projets communaux 1 an (glissant) les services de la CCMM (eau et ass, transport, covalom) pour que ceux-ci puissent procéder aux diagnostics, études, consultations et appels d'offres répondant aux obligations et règles des marchés publics et des délais pour solliciter les services concernés pour l'obtention d'éventuelles subventions.

Sans cet effort commun, les communes et la CCMM se prive de toute aide sur les travaux engagés